

	Conseil Communal de Rolle – législature 2006 – 2011
---	---

PROCES-VERBAL
de la
séance ordinaire du mardi 15 décembre 2009

Présidence: Laurent Schatzmann

Ouverture: 19h00

Appel: 40 membres présents, 9 membres excusés, 3 membres non excusés

Excusés	
	Anne Beck
	Pierre Beck
	Pierre-François Charmillot
	Franziska Douet
	Loïc Haldimann
	Julie Micello
	Valérie Schlup
	Jürg Schmutz
	Paul Veyrassat
Non Excusés	
	André Meylan
	Vanessa Monney
	Alain Quiblier

Le quorum est atteint: 77%

Ordre du jour

1. Assermentation de M. José Manuel Dos Santos (PSRV).
2. Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2009.
3. Communications du Président.
4. Communications de la Municipalité – communiqué N° 26.
5. Election des membres et des membres suppléants du Conseil Intercommunal de l'Association Scolaire et Parascolaire de Rolle et Environs (ASPAIRE).
6. Désignation d'un nouveau membre (Rad.) à la commission des finances.
7. Préavis Municipal N° 78 – Budget 2010 - rapport de la CoFin.
8. Divers et propositions individuelles.

La séance est ouverte à 19h00 par le Président qui souhaite la bienvenue aux personnes présentes et passe au point 1 de l'ordre du jour.



1. Assermentation d'un nouveau conseiller communal (PSRV).

Le président procède à l'assermentation d'un nouveau conseiller, Monsieur José Manuel Dos Santos, membre du groupe PSRV.

2. Procès-verbal de la séance du 3 novembre 2009.

Le procès-verbal est accepté à la majorité tel que présenté, après suppression d'une digression de M. Deruaz.

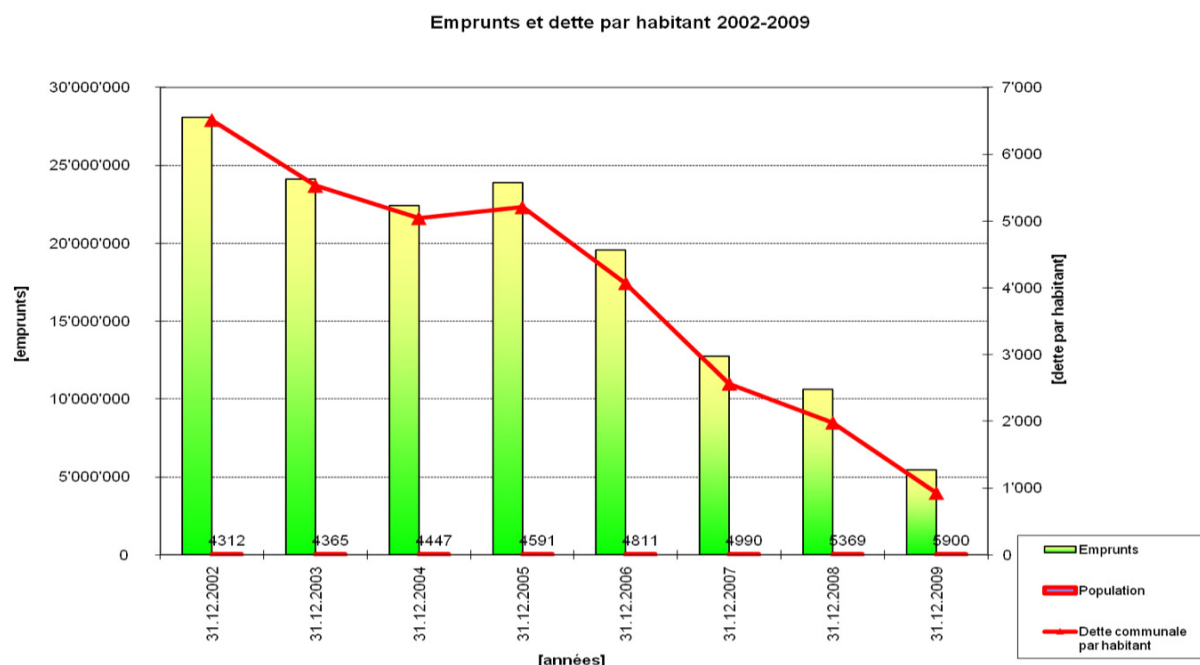
3. Communications du Président.

Le Président procède à la lecture de la lettre de démission de M. Michel Deruaz de sa fonction de membre de la Cofin. Il soumet ensuite au vote du conseil l'idée, préalablement acceptée par le bureau et les chefs de groupes, de proposer à la Municipalité d'indiquer une première date de réunion pour les commissions ad hoc sur les prochains préavis, ceci à titre d'essai jusqu'au 30 juin 2010; le vote montre que cette nouvelle procédure est acceptée à la majorité.

4. Communications de la Municipalité.

M. Belotti intervient pour quelques communications. Il commence par présenter M. Pierre Juillet, chef de la police administrative à la commune de Rolle depuis une année.

Il poursuit avec le thème des finances en présentant un tableau qui illustre la diminution de la dette par habitant de 2002 à fin 2009.



Ce schéma illustre la diminution de la dette qui s'élevait au 1^{er} janvier 2002 à environ 28 millions et à fin 2009 à environ 5 millions. Les raisons de cette diminution sont: les produits des ventes des terrains de la Pièce (entre autres), ventes qui ont été effectuées par échelonnements; les nouveaux



habitants, qui en tant que contribuables participent à relever le niveau des recettes fiscales; l'implantation de nouvelles sociétés.

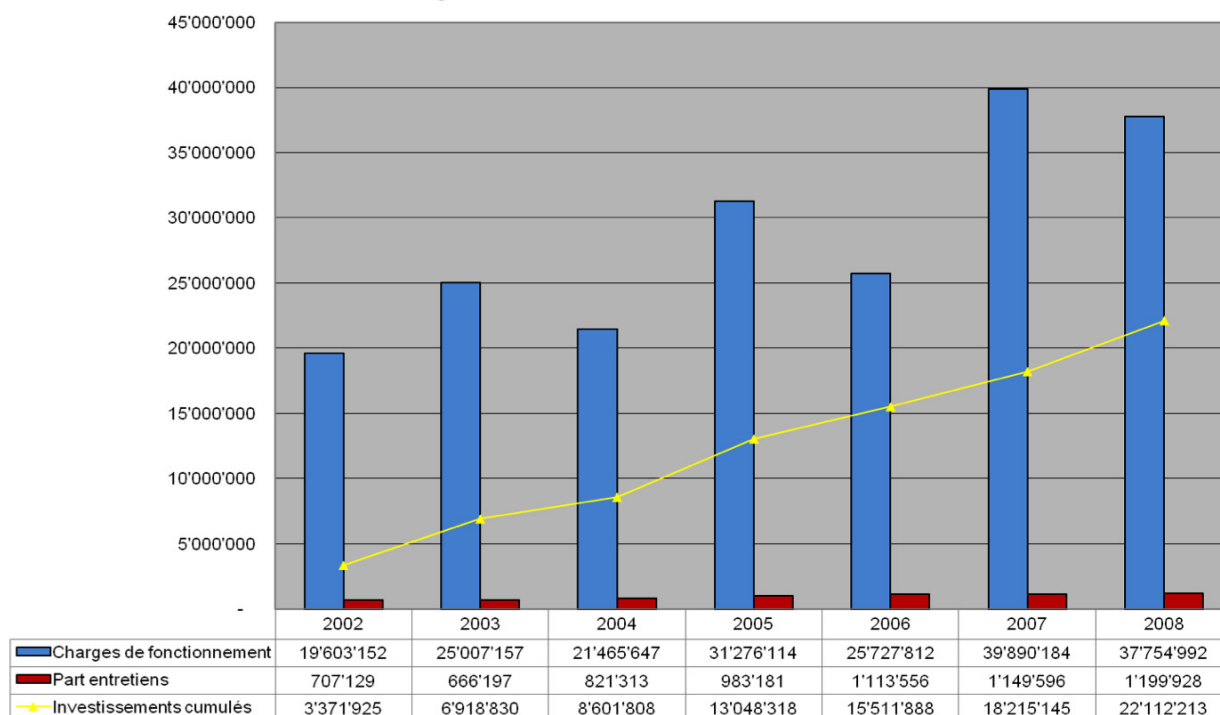
Il présente ensuite les tableaux des charges et investissements cumulés de 2002 à 2008.

Charges et investissements cumulés

Evolution de 2002 à 2008

	Charges de fonctionnement	Part entretiens 314	Investissements cumulés
	en Frs	en Frs	en Frs
2002	19'603'152	707'129	3'371'925
2003	25'007'157	666'197	6'918'830
2004	21'465'647	821'313	8'601'808
2005	31'276'114	983'181	13'048'318
2006	25'727'812	1'113'556	15'511'888
2007	39'890'184	1'149'596	18'215'145
2008	37'754'992	1'199'928	22'112'213

Charges et investissements cumulés 2002-2008





Il relève l'augmentation des charges de fonctionnement; cette augmentation est due à la nouvelle organisation de l'administration communale, sachant que les 7 ETP acceptés par le Conseil ont permis de trouver un rythme de croisière et d'être plus productifs.

Chaque année une part d'entretiens non négligeable est prévue car la commune est riche en bâtiments qu'elle doit entretenir. Ces charges ont augmenté de façon linéaire et vont continuer de même ces prochaines années.

En additionnant la diminution de la dette (env. 23 mios) avec les investissements et entretiens (env. 30 mios), on constate qu'environ 50 mios sont rentrés dans les caisses de la commune de Rolle dont la situation financière est saine. Cette bonne santé financière permettra dès le début de l'année 2010, de consentir à des investissements importants (Grand-Rue, Rodéo II, le Martinet D), ce qui implique que la courbe d'endettement va rapidement remonter.

Il informe ensuite que la Municipalité a fait mettre l'horaire des trains dans les communications municipales, afin d'indiquer que même si l'horaire n'est pas absolument optimum à la gare de Rolle, son amélioration depuis 4 ou 5 ans est importante. Depuis 2002, la Municipalité a régulièrement écrit à la direction des CFF, elle est intervenue auprès de l'Etat et n'a pas toujours obtenu des réponses positives, mais aujourd'hui il est évident que la desserte de la gare de Rolle est bien meilleure. Elle envisage en outre de demander la réouverture du bureau de la gare afin qu'un guichet soit à disposition des usagers; toutefois cette décision dépend de la Confédération.

A propos de l'arrêté Bony (qui plaît aux uns et déplaît aux autres), il précise que c'est le département fédéral de l'économie et le département cantonal de l'économie qui sont maîtres des décisions d'exonération d'impôts. La durée d'une exonération est de 5 ans renouvelable 1 fois. Leur corollaire est l'obligation de rester ensuite dans le canton concerné durant une période égale à celle de l'exonération.

Sur le sujet de la CGN, il explique qu'il existe des contrats, des conventions de prestations. Par ailleurs, jusqu'en 2003 la France ne payait rien à la CGN et bénéficiait malgré tout de la desserte de bien quelques ports et débarcadères. Depuis 2004 la France paie des contributions progressives, selon une convention de prestation, à la CGN; pour exemple, en 2010 la France paiera un montant contributif de € 800'000.-

Il termine avec le sujet de l'AICC et de l'Office du Tourisme qui sont en conflit. Ce conflit oppose une partie du comité, en particulier la présidente, et la direction de l'AICC. Cette situation a débouché sur le licenciement contesté et contestable, selon les personnes interrogées, de la directrice de l'Office du Tourisme sans l'aval formel des uns et des autres. A la suite des entretiens que la Municipalité a eus avec les parties concernées en date du 3 décembre dernier, elle a pu constater les divergences qui règnent au sein du comité de l'AICC et a pris connaissance des démissions de certains membres, annoncées au 31 décembre 2009, ainsi que l'absence d'un organe correspondant aux nouveaux statuts, à savoir un «Conseil d'Associations». Il faut savoir que le 30 juin dernier, de nouveaux statuts ont été votés et adoptés par l'assemblée générale de l'AICC. Pour l'AICC il s'agira, dans les meilleurs délais, de clarifier les objectifs de l'association, de définir les membres ainsi que l'organisation et le mode de fonctionnement, les relations en partenariat avec la région et d'établir des règles de financement. Ces pistes ont été évoquées par la Municipalité qui pour l'instant n'a pas eu de communication officielle avec le comité. En conclusion, si l'AICC ne fonctionne plus normalement, conformément à ses statuts, la Municipalité devra prendre les dispositions nécessaires à la pérennité de l'Office du Tourisme et du camping, ainsi qu'à la sauvegarde des emplois de l'AICC. Pour l'instant la Municipalité ne peut pas le faire afin de ne pas s'ingérer dans les «affaires» du comité et de l'AICC, mais elle ne pourra pas attendre trop longtemps car «il y a le feu dans la maison».

M. Zeugin annonce que concernant Rodéo II, un rendez-vous est prévu le lendemain avec les services de l'Etat qui sont réfractaires au projet, ainsi qu'avec toutes les parties prenantes, et espère que ce sera l'occasion de faire avancer le dossier.



5. Election des membres et des membres suppléants du Conseil Intercommunal de l'Association Scolaire et Parascolaire de Rolle et Environs (ASPAIRE).

Mmes Franziska Douet, Pascale Vollenweider, Anne Beck (suppléante) et MM. Pierre-François Charmillot, Carmelo Nicolo, Philippe Rosset, Laurent Schatzmann, Pierre Hunziker (suppléant) sont confirmés par acclamations en tant que délégation rolloise à l'ASPAIRE.

6. Désignation d'un nouveau membre (Rad.) à la commission des finances.

En remplacement de M. Michel Deruaz, démissionnaire, M. Marc Boissard est proposé et son élection est confirmée par acclamations.

7. Préavis N° 78 – Budget 2010 - Rapport de la Cofin.

Mme Schmutz, rapporteur, lit les conclusions du rapport amendé.

Le président explique ensuite que les 2 amendements proposés sont à considérer comme les deux volets d'un seul amendement et ouvre alors la discussion à ce propos.

M. Belotti, au nom de la Municipalité, accepte cet amendement à deux volets.

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close et le Président passe au vote sur cet amendement. Le résultat du vote est qu'il est accepté à la majorité.

Le président ouvre alors la discussion sur le fond, discussion qui est aussitôt refermée pour laisser place au vote.

Le résultat du vote est que les conclusions du préavis N° 78 sont acceptées à la majorité.

Le Conseil communal de Rolle

- Vu le préavis N° 78 **amendé** de la Municipalité,
- Entendu le rapport de la Cofin chargée d'étudier cet objet,
- Considérant qu'il a été porté à l'ordre du jour,

Adopte

Le projet de budget 2010

Amendement	Compte	Budget préavis	Budget 2010 amendé	Variation des charges
	1600.3658	181'200	1'200	- 180'000
	1600.3809	0	120'000	+ 120'000
Total				- 60'000

Le **Préavis N° 78** est accepté à la majorité.

Ainsi délibéré en séance le 15 décembre 2009



8. Propositions individuelles et divers.

M. Echenard évoque le sujet du dépliant relatif aux horaires du Green Bus qui a suscité, en ce qui le concerne, plusieurs questions. Il a donc écrit à ce propos un courriel à Mme Tecon en date du 2 décembre dernier. A toutes fins utiles, il a décidé d'emprunter le bus afin de constater par lui-même ce qu'il en était des points soulevés dans son courriel. En outre, il se demande où se trouve l'arrêt des 4 communes et estime que l'offre n'est pas restée la même, ainsi que mentionné dans un PV de séance du Conseil.

Mme Tecon précise que l'arrêt des 4 communes est en fait l'arrêt de la route de la Gare. Elle confirme qu'il y a un trajet en moins à l'est de Rolle.

M. Echenard demande pourquoi, dans un précédent communiqué de la Municipalité, il avait été indiqué que: «l'itinéraire sera en outre modifié pour raccourcir le trajet entre La Pièce et la gare de Rolle à partir de la course N° 29; ces informations feront naturellement l'objet d'une communication précise et détaillée le moment venu», alors qu'il est indiqué dans le petit horaire/dépliant que c'est à partir de la course N° 20. Donc, le dernier Green Bus passera dans la Grand-Rue à 15h40. De plus, il n'a reçu aucune information officielle de la Municipalité, seulement celle transmise par le dépliant «car postal».

Mme Tecon répond que pour elle il a toujours été question de la course N° 20 et qu'il y a probablement eu une communication faite par les journaux. Elle énumère ensuite plusieurs erreurs de «car postal» qui ont été relevées et qui vont être corrigées.

M. Echenard parle ensuite de l'horaire du Green Bus affiché aux arrêts. Il déplore que le schéma ne soit pas assez précis et souligne que le sens de circulation les Vernes – Bellefontaine – Hôpital est erroné et demande que «car postal» en soit informé afin que ce soit corrigé.

Mme Tecon passe en revue les différentes erreurs commises par «car postal» et confirme qu'elles seront corrigées.

M. Echenard évoque un problème constaté pour les courses à partir de 16h15 lors desquelles le chauffeur ne veut plus prendre à son bord les passagers désirant se rendre à l'ouest, car il veut d'abord passer à l'Hôpital; les passagers doivent attendre à l'extérieur durant une dizaine de minutes au froid au lieu de pouvoir prendre place dans le bus qui comporte 28 places. Il requiert une intervention auprès de «car postal» dans ce sens. Il aborde ensuite la problématique constatée le soir précédent par un chantier au carrefour –route de Genève – Grand-Rue – Rue du Port- qui empêche la circulation et le passage du Green Bus dans des conditions normales. Sur demande de «car postal», il demande l'intervention de la Municipalité car la manœuvre d'évitement prend presque 5 minutes et ne permet plus de tenir l'horaire.

Mme Tecon était au courant de ce problème dû en fait au mauvais stationnement d'une camionnette. Il faut savoir que le trajet «chantier» avait été préalablement testé et ne posait pas de problème. De plus, le chantier qui aurait dû se terminer le 15 décembre, ne bénéficie d'une autorisation supplémentaire que jusqu'à la fin de l'année 2009.

M. Buvelot rebondit sur le sujet du Green Bus et se déclare sidéré de la confusion de rôles, de responsabilités et de fonctions; il déplore devoir passer un temps important sur ce sujet et rappelle que le Conseil a donné à la Municipalité une mission générale qui est de tenter de mettre en place durant une année, un concept inédit de bus rollois. A partir de là, il appartient à la Municipalité et à la Municipalité seule, de régler les problèmes de gestion. Ce n'est pas à 55 conseillers de se mêler de cela. Il attend avec intérêt de la part de la Municipalité, probablement en début d'année, son analyse sur les 12 premiers mois d'expérience de ce bus quant au nombre d'utilisateurs, au coût total, à la participation des utilisateurs et au financement, voire à la couverture de déficit que la communauté devra payer.

Mme Huguenin désire remercier la Municipalité et les collaborateurs de la commune qui ont organisé pour les aînés de Rolle, une soirée de Noël qui était une grande réussite.



M. Ansermoz félicite la Municipalité, particulièrement Mme Tecon, et le service de voirie pour les éclairages et la mise en valeur des arbres et aussi pour les petites scènes qui sont unanimement reconnues et appréciées.

M. Hay est affligé par le site internet de la commune et trouve désolant que l'on ne puisse toujours pas télécharger ou consulter les divers règlements de la commune et du Conseil. Par contre, il a pu constater, en voyageant sur les autres sites des communes du district, que ce site n'est pas pire que les autres...

Le syndic approuve la remarque de M. Hay et informe le Conseil qu'il a été décidé de passer commande d'un nouveau site et il sera remédié dans les meilleurs délais, à toutes les lacunes et faiblesses du site actuel qui sont à déplorer.

Il poursuit en revenant sur le thème du budget. Après discussion avec le préfet, il a été décidé de changer le «timing» du budget à partir de 2010. Afin d'éviter trop de retard dans l'envoi du document définitif, la Municipalité va, tel que c'est le cas actuellement à Morges, n'envoyer que le budget de la ville de Rolle. Les budgets des associations intercommunales seront intégrés au fur et à mesure de leur remise par la Cofin. Ceci permettra de respecter le délai du 15 novembre et même d'être en avance.

Autre changement en 2010; la Municipalité présentera le préavis qui fixe le taux d'imposition de l'année suivante lors de la séance du conseil où les comptes sont présentés, pour que la Municipalité et le Conseil soient au clair quant à une éventuelle modification du taux d'imposition. Dès le mois d'août la Municipalité travaillera sur ce dossier.

M. Lecoultré signale qu'à l'ouest rollois il manque des indications (panneaux indicateurs) pour le quartier de Beaulieu. Il a remarqué que de nombreuses personnes ou automobilistes cherchent la route à emprunter pour s'y rendre. Il demande donc à la Municipalité de bien vouloir remédier à ce manque.

Le Président lève la séance à 19h55 et donne rendez-vous aux conseillers le 2 février 2010 à 20h00 pour la prochaine réunion.

Au nom du Conseil communal

Laurent SCHATZMANN
Président

Violaine CHERPILLOD
Secrétaire